

LA MINISTRE DU TRAVAIL NOMME LES CONCILIATRICES

Le 11 avril 2016 en fin de journée, nous avons reçu deux lettres du bureau d'Emploi et Développement social Canada nous informant de la nomination des deux conciliatrices qui ont été désignées pour aider les parties dans le cadre des négociations de l'unité urbaine et de l'unité des FFRS. Il s'agit de Sheri L. King et d'Audrey-Mélissa Therrien pour les deux unités.

Les délais du *Code canadien du travail*

Le *Code canadien du travail* prévoit qu'à compter de la nomination, les parties disposent d'une période de conciliation maximale de 60 jours. C'est donc dire que la conciliation prendra fin le 10 juin prochain, à moins que les parties ne conviennent de prolonger la période de conciliation.

Puisque la ministre a nommé les conciliatrices avant la période de quinze jours prévue, les parties pourraient se retrouver en position de grève ou de lock-out le 2 juillet prochain.

La conciliation peut prendre fin avant le 10 juin prochain si les conciliatrices décident de remettre un rapport à la Ministre avant cette date. Le cas échéant, il pourrait y avoir grève ou lock-out plus tôt.

Période de négociation intensive

Les parties entrent donc dès maintenant en période de négociation intensive. Afin de leur donner la meilleure chance possible de succès, nous tiendrons les négociations à l'extérieur des locaux de Postes Canada à compter du 18 avril prochain. Nous allons donc nous isoler dans un lieu externe convenu entre les parties.

Volonté de négocier

Le Syndicat est résolu à négocier une convention collective sans avoir recours à la grève. Nous attendons la même détermination de la part de l'employeur afin que les négociations soient productives. Nous espérons que les conciliatrices sauront aider les parties à y arriver.

À venir...

Puisque nous entrons dans une phase cruciale des négociations, il y aura, dans les semaines à venir, beaucoup de bulletins et autres communications. Il est essentiel que vous vous teniez au courant et que vous transmettiez l'information à vos consœurs et confrères de travail. Nous vous communiquerons les faits nouveaux au fur et à mesure qu'ils surviendront.

Ensemble, solidaires, nous pourrions conclure une convention collective qui reconnaît véritablement notre contribution au service postal public et universel, tant apprécié de la population, et qui nous accorde le respect que toutes et tous nous méritons.


Sylvain Lapointe
Négociateur en chef – unité urbaine


George Floresco
Négociateur en chef – unité rurale

/jl sep225 / scfp 1979
2015-2019/Bulletin n° 089